



DELIBERATION

N° CP_2019_05_009

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 7 MAI 2019

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle Culture - Vie associative - Tourisme/Musée de Rochechouart

OBJET : Donation Agnès REIN au Musée d'art contemporain de la Haute-Vienne

Elu(s) présent(s) : M. ALLARD, M. ARCHER, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, excusée, a donné délégation de vote à M. LEBLOIS ; M. DELAUTRETTE, excusé, a donné délégation de vote à Mme PLAZZI.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Le périmètre du don de Madame Agnès REIN au Musée d'art contemporain de la Haute-Vienne, accepté par le Département et portant sur 76 œuvres d'art destinées à intégrer les collections du Musée, doit être revu à la demande de la donatrice.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				
Recettes				

RAPPORT

Par délibération de l'Assemblée départementale en date du 16 octobre 2018, le Département a accepté le don de Madame Agnès REIN portant sur 76 œuvres devant intégrer les collections du Musée d'art contemporain de la Haute-Vienne.

A la demande de la donatrice et en accord avec le Musée, il est proposé un ajustement de ce don, visant d'une part à retirer 3 œuvres que Madame REIN souhaite conserver à titre personnel, et d'autre part à ajouter 12 nouvelles œuvres.

Ces modifications portent la proposition finale de don à 85 œuvres, pour une valeur estimée de 678 600 euros, et se décomposant de la manière suivante : 31 photographies et installations photographiques, 20 peintures, 10 vidéos/films, 5 œuvres graphiques, 17 sculptures et 2 œuvres à protocole.

Cet ajustement du périmètre du don a été établi en regard des 3 grandes thématiques du Musée (l'imaginaire, le fait historique et le rapport au paysage) et marquerait l'entrée dans la collection de 57 nouveaux artistes. Chaque œuvre sera remise avec son certificat d'authenticité attestant de sa provenance et de son originalité.

Dans ce contexte, il est proposé de répondre favorablement à cette proposition d'ajustement de don en faveur du Musée d'art contemporain de la Haute-Vienne, et de permettre sa concrétisation par un acte notarié conformément au tableau joint en annexe.

J'ai l'honneur de soumettre le présent rapport à vos délibérations, lesquelles pourraient s'exprimer sur la base du projet ci-après.

DECISION

Vu le Code du patrimoine, livre IV Musées, Titre V Collections des Musées de France, et l'article R.451-2 ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 16 octobre 2018 acceptant le don de Madame Agnès REIN ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie Salle des Commissions 1 de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'abroger la délibération susvisée de l'Assemblée départementale en date du 16 octobre 2018 ;

d'accepter le don de Madame Agnès REIN de 85 œuvres pour inscription à l'inventaire du Musée d'art contemporain de la Haute-Vienne, conformément au tableau figurant en annexe ;

d'autoriser son Président à signer tout acte à intervenir à cette fin.

24 Pour : M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT (délégation de vote à M. LEBLOIS), M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE (délégation de vote à Mme PLAZZI), M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme
Transmis au représentant de l'État
le 13 mai 2019
Affiché le 13 mai 2019
Publié au RAA du Département le 15 mai 2019